

Examen des droits de diffusion de la composante médias numériques

L'exigence-seuil en matière de droits de diffusion pour les médias numériques convergents s'établit à 10 % des dépenses admissibles. Parmi les droits de diffusion, 35 % (46 projets) se situaient à l'exigence-seuil. Les valeurs en dollars étaient généralement très modestes, la moitié (66 sur 130) de tous les droits de diffusion allant de 10 000 \$ à 30 000 \$. Et 18 % (24 projets) se situaient au-dessous de 10 000 \$. De nombreux droits de diffusion s'établissant à plus de 30 % du budget, la plupart des budgets étaient inférieurs à 100 000 \$.

Langue anglaise

Dramatiques

- Trois droits de diffusion sur 16 se situaient à l'exigence-seuil; 31 % se situaient de 21 % à 30 % du budget.
- Neuf sur 16 allaient de 20 000 \$ à 30 000 \$.

Variétés et arts de la scène

- Des quatre projets, un se situait à l'exigence-seuil et deux, largement au-dessus (> 40 %).
- Un projet exceptionnel avait des droits de diffusion de plus de 50 000 \$ (161 000 \$). Les autres étaient très faibles (< 10 000 \$).

Documentaires

- Même si sept droits de diffusion sur 16 se situaient à l'exigence-seuil, quatre allaient de 41 % à 50 % du budget.
- 10 sur 16 étaient inférieurs à 10 000 \$.

Enfants et jeunes

- 17 droits de diffusion sur 24 (71 %) se situaient à l'exigence-seuil.
- Les montants variaient largement; cependant, la moitié allaient de 20 000 \$ à 40 000 \$.

Langue française

Dramatiques

- Neuf droits de diffusion sur 18 (50 %) s'établissaient de 41 % à 50 % du budget. Quatre (22 %) se situaient à l'exigence-seuil.
- Les montants de droits de diffusion étaient répartis sur l'ensemble du spectre, mais le tiers se situait à plus de 50 000 \$.

Variétés et arts de la scène

- La moitié (quatre sur huit) se situait à l'exigence-seuil.
- 75 % des droits de diffusion étaient inférieurs à 30 000 \$.

Documentaires

- 13 droits de diffusion sur 25 (52 %) allaient de 41 % à 50 % du budget. Trois (22 %) se situaient à l'exigence-seuil.
- 80 % des droits de diffusion étaient de 10 000 \$ à 30 000 \$.

Enfants et jeunes

- Sept sur 19 se situaient à l'exigence-seuil et sept sur 19 allaient de 41 % à 50 % du budget.
- Le tiers des droits de diffusion se situaient de 20 000 \$ à 30 000 \$.

Remarque : Les demandes ayant reçu des fonds des programmes sélectifs sont exclues.